

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022 – 16/03/2022 – 11

Réforme des études de santé : attendus pour le dispositif Passerelles

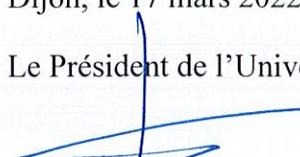
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 1^{er} mars 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 8 Membres représentés : 8 Total : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les attendus du jury du dispositif Passerelles pour l'accès en 2^e ou 3^e année des études de santé pour la rentrée 2022-2023.**

Dijon, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Les attendus du jury Passerelles 2022

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Les attendus du jury Passerelles 2022

- Le jury attend du candidat qu'il fasse part de sa motivation et en démontre les fondements. Il est attendu que le candidat connaisse l'organisation des études de la filière à laquelle il postule et qu'il mesure la charge de travail correspondant à celles-ci. Le candidat doit pouvoir démontrer sa capacité à reprendre des études exigeantes nécessitant un investissement à temps plein et un haut niveau de capacité d'apprentissage.
- Il est également souhaitable que la candidature s'inscrive dans une cohérence de parcours professionnel et personnel, et que le dossier et la prestation orale témoignent d'une démarche réfléchie et mûrie. Le candidat doit affirmer ses compétences en communication orale (clarté d'expression, aisance...).
- Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de maturité, qu'il soit capable de prendre du recul sur son parcours antérieur, qu'il démontre des capacités à avoir un positionnement professionnel adapté. Les qualités indispensables à l'exercice des professions de santé telles que la bienveillance ou l'empathie font également partie des attentes du jury.
- Les connaissances scientifiques et médicales ne constituent pas un prérequis obligatoire mais sont un atout. Une expérience professionnelle et/ou un stage dans le domaine de la santé serait un plus.